ESSAI HISTORIQUE

SUR LA

SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE MONDE ROMAIN

ET SUR

SA TRANSFORMATION PAR LE CHRISTIANISME.



SUR

LA SOCIÉTÉ CIVILE

DANS LE MONDE ROMAIN

ET SUR

SA TRANSFORMATION PAR LE CHRISTIANISME

PAR

C. SCHMIDT,

8 18 21.

Professeur à la Faculté de théologie et au Séminaire protestant de Strasbourg.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT (ACADÉMIE FRANÇAISE).

« Uhi caritas non est, non potest esse j

STRASBOURG,

C. F. SCHMIDT, ÉDITEUR, RUE DES ARCADES, 6.
PARIS,

L. HACHETTE ET COMP., RUE PIERRE-SARRAZIN, 14.

LEIPZIG,

FRÉDÉRIC FLEISCHER.

1853.

Ä

L'auteur se réserve son droit de propriété contre toute contrefaçon, de même que contre toute traduction à l'étranger.

STRASBOURG, IMPRIMERIE DE G. SILBERMANN.

PRÉFACE.

En 1849, l'Académie française mit au concours la question suivante: « Rechercher l'influence de lu charité dans le monde romain durant les premiers siècles de notre ère, et, après avoir établi comment, en respectant profondément le droit et la propriété, elle agissait par persuasion, à titre de vertu religieuse, montrer, par ses institutions, l'esprit nouveau dont elle pénétra la société civile.»

Un examen attentif de ce programme m'a fait penser que, pour mieux faire ressortir ce qu'il y a eu de nouveau dans l'esprit dont la charité chrétienne a pénétré la société civile, il fallait commencer par caractériser l'esprit ancien, les doctrines et les mœurs sociales de l'antiquité. J'ai dû croire aussi que l'Académie n'entendait pas restreindre l'influence de la charité à la seule classe des indigents; ce n'eût été qu'un des côtés de la question; celle-ci, embrassant la société civile tout entière, comprend nécessairement, outre les rapports du riche et du pauvre, ceux de l'homme et de la femme, du père et des enfants, du maître et des serviteurs.

J'ai donc divisé mon travail en trois parties: La première a pour but d'esquisser en traits rapides la morale sociale ancienne, ramenée à ses sources qui sont le despotisme de l'État et l'égoïsme du citoyen. Dans la seconde, je résume la morale sociale chrétienne qui n'est qu'une application de la charité aux différentes relations de la vie; j'en combine l'exposition avec le tableau de la vie et des institutions des chrétiens durant les premiers siècles de notre ère.

La troisième partie enfin est destinée à montrer comment les notions antiques et les lois romaines concernant la société civile ont été transformées par la charité, ou, pour parler avec le programme, comment cette société a été pénétrée d'un esprit nouveau. On voit par là que je n'ai pas pris le mot de charité dans le sens restreint d'aumône ou de bienfaisance. L'Évangile, en affranchissant les âmes et en proclamant l'égalité de tous les hommes, réhabilités dans leur dignité personnelle, a mis à la place de l'esprit despotique et exclusif du monde ancien, un principe social nouveau, celui de l'amour. Cet amour, inséparable du respect dû à tout homme, sans égard à sa condition extérieure, est la charité dans sa signification la plus haute; c'est la vertu fondamentale du christianisme, le principe et le centre de tous les sentiments qui doivent nous animer les uns à l'égard des autres. A ce point de vue, j'ai pu prendre pour épigraphe une parole de saint Augustin, disant que « là où la charité n'est pas, la justice ne peut pas être.» Dans un traité, publié à une époque difficile, un des hommes les plus distingués de notre temps a dit: « la justice est le frein de l'humanité, la charité en est l'aiguillon'.» L'antiquité, qui n'a voulu appliquer que le frein et qui ne s'en est servie que dans l'intérêt d'un petit nombre, a dû finir par le lâcher après s'être trompée sur sa nature et sur sa force; c'est au christianisme qu'appartient la gloire d'avoir mis dans les âmes l'aiguillon qui les pousse au dévouement, à l'abnégation, au sacrifice, et qui rend possible le maniement du frein dans l'intérêt de tous. C'est là la vraie condition de la vie sociale; sans le sacrifice libre de l'homme pour l'homme, la

⁴M. Cousin, Justice et charité, Par. 1848, in-18.